

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N° 12 du 8 février 2019

Sommaire

Décision No n° 2019-07 DS PTF du 1er février 2019

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction de l'appui à la production ----- 2

Décision No n° 2019-08 DS Dépense du 1er février 2019

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette----- 21

Décision PES n° 2019-01 DS DR du 1er février 2019

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services au sein de l'établissement ----- 23

Décision PES n° 2019-02 DS Dépense du 1er février 2019

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette----- 76

Décision PES n° 2019-03 DS IPR du 1er février 2019

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables----- 78

Décision No n° 2019-07 DS PTF du 1er février 2019

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction de l'appui à la production

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, , R. 5312-4, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 19 juillet 2011 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Normandie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels
- en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités
- les ordres de mission des agents placés sous leur autorité, autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'Outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité.

§ 2 Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article pour l'ensemble de la direction de l'appui à la production :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

§ 3 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article dans la limite de leurs attributions :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 2 – Contentieux « réglementation »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans la limite des attributions du service et notamment ceux liés aux prestations en trop versées et ceux liés à la réglementation, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Normandie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 3 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction de l'appui à la production..

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne mentionnée au § 1, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 4 – Courriers accordant une promotion

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans la limite de leurs attributions, les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale, hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Section 2 – Placement, prestations de service et aides individuelles à la formation, au bénéfice des demandeurs d'emploi

Article 5 – Placement et service des prestations

§ 1 Délégation permanente est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, en particulier signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5411-18 du même code, les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prévues à l'article R. 5426-3 du même code et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions prises en application de l'article R. 5411-18 du même code, à l'exception de celles qu'elles auraient elles-mêmes signées ;
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe

§ 2 Délégation permanente est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 du présent article à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Bénéficie de la délégation visée aux § 1 et § 2 du présent article pour l'ensemble de la direction de l'appui à la production :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

§ 4 Bénéficiaire de la délégation visée aux § 1 et § 2 du présent article dans la limite de leurs attributions :

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Grorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 6 – Prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 1 Délégation permanente est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Grorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1, bénéficiant, à titre temporaire, de la même délégation :

- madame Dominique Lecerf, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Angélique Gonord, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Christophe Peron, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Touriya Moufid, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Bidaux, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Fabienne Desoutter, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Céline Denize, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Pascale Le Gars, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Céline Bouyer, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Michaël Creton, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Christelle Morin, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Emilie Braun, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Frédérique Vercher, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Abigaïl Heleine, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Catherine Cécile, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Romain Couppey, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Houda Khayat, à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Catherine Bonissent, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dufay, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Véronique Duquenne, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Amandine Leconte, à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production, à monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, et à monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production au sein de la direction de l'appui à la production, à l'effet de, au nom de la directrice régionale Pôle emploi Normandie :

- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, pour le compte des agences Pôle emploi de la région.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production, ou de monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, et de monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production au sein de la direction de l'appui à la production, bénéficient, à titre temporaire, de la même délégation de signature :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Grorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 7 – Aides individuelles à la formation au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 1 Délégation permanente est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les demandes d'aides individuelles à la formation à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production

- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1, bénéficiant, à titre temporaire, de la même délégation de signature :

- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Grorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Section 3 – Aides et mesures en faveur des entreprises

Article 8 – Aides et mesures en faveur des entreprises

§ 1 Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Gorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 9 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 12 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la personne mentionnée au § 1, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

Section 4 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 10 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation ou les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Delphine Leforestier, directrice du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Stéphanie Chastel, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Patricia Limare, chargée d'appui au pilotage des activités, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Grorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 11 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 10 de la présente décision, sauf s'il est lui-même signataire de la décision contestée.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Mohamed Slimani, directeur territorial Seine Maritime
- monsieur Christophe Birette, directeur territorial Eure-Orne

monsieur Pascal Gabaret, directeur territorial Calvados-Manche

- monsieur Frédéric Montandreaux, directeur territorial délégué Rouen
- madame Valérie Groult, directrice territoriale déléguée Le Havre
- monsieur Gwenaël Jahier, directeur territorial délégué Evreux
- madame Patricia Pomarede, directrice territoriale déléguée Alençon
- madame Sigrid Bigorgne, directrice territoriale déléguée Caen

madame Annie Martin-Vitart, directrice territoriale déléguée Cherbourg

Section 5 – Recouvrement

Article 12 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

Délégation permanente est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 13 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 12, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

- Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production, madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production, monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche et monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production au sein de la direction de l'appui à la production à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 14 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise de dette et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production

- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Grorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

- Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction de l'appui à la production, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

a/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi ; pour son propre compte ; pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros.

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

b/ Délégation de signature est donnée à :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Gorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi ; pour son propre compte ; pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 1000 euros.

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

a/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 2000 euros.

b/ Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 1000 euros.

c/ Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein de la direction de l'appui à la production, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie : dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 450 euros.

Chaque délégataire ci avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

d/ Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom directrice régionale de Pôle emploi Normandie, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :
 - madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP), à :
- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

§ 4 – Autres situations issues de l'accord d'application n° 12

Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12

à :

- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Caroline Delaune, directrice de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Frédéric Martin, directeur de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Jean-Paul Clain, chargé de mission au sein de la direction de l'appui à la production

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Bounolleau, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Gilles Catelain, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Valérie Quitteville, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Patrick Leroy, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Florence Bunoux, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Isabelle Marie, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Fabrice Degrenne, responsable d'équipe à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Martine Dombry, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- madame Aurélie Grorud, référente métiers à la direction de production pour les départements de la Seine-Maritime, de l'Eure et de l'Orne, au sein de la direction de l'appui à la production
- monsieur Mathieu Lhermenier, référent métiers à la direction de production pour les départements du Calvados et de la Manche, au sein de la direction de l'appui à la production

Article 15 – Territorialité

La direction de l'appui à la production ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 16 – Abrogation

La décision No n° 2018-38 DS PTF du 4 octobre 2018 est abrogée.

Article 17 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 1er février 2019.

Martine Chong-Wa Numeric,
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision No n° 2019-08 DS Dépense du 1er février 2019

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

La directrice régionale de Pôle emploi Normandie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense, émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Jean-Philippe Damiani, directeur en charge de l'offre de service
- monsieur Stéphane Joyaux, directeur de la performance, pilotage et organisation du travail
- madame Nathalie Rott, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Damien Decomble, directeur des relations sociales et qualité de vie au travail
- monsieur Christophe Lefèvre, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Philippe Folliot, directeur de la maîtrise des risques

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion, délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Patrick Pierron, responsable de service contrôle de gestion et à monsieur Franck Mouchel, responsable service juridique achats marchés et approvisionnement, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, le bon à payer d'une opération de dépense.

Article 2 – Endos d'un chèque

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrice Chapron, responsable de service comptabilité et trésorerie, à l'effet de procéder, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie et en matière de recettes, à l'endos des chèques.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Patrice Chapron, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire, monsieur François Lelièvre, responsable d'équipe support au sein du service comptabilité et trésorerie, monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production.

Article 3 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Stéphane Legrand, responsable service outils et méthode
- monsieur Alain Thoyon, directeur adjoint au sein de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Marion Mabile, responsable service communication
- monsieur Patrick Lipinski, chef de projet RH
- monsieur Florent Gouhier, responsable service pilotage de la performance
- monsieur Vincent Laigneau, directeur de l'appui à la production
- madame Sandrine Lepron-Marc, responsable service appui à la délivrance de l'offre de service

Article 4 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1, 2 et 3

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 5 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de donner, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Normandie, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Laurence Charles, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Henri Godenne, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Billaux, directeur administration, finances et gestion

Article 6 – Abrogation

La décision No n° 2019-01 DS Dépense du 8 janvier 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rouen, le 1^{er} février 2019.

Martine Chong-Wa Numeric
directrice régionale
de Pôle emploi Normandie

Décision PES n° 2019-01 DS DR du 1er février 2019

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services au sein de l'établissement

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, modifié par le règlement (CE) n° 988/2009,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir au directeur de Pôle emploi services,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs

attributions, les correspondances et notes internes à Pôle emploi services se rapportant aux activités des services :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Antonio Alves, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- monsieur Gauthier Allain, responsable d'équipe support logistique et immobilier
- madame Caroline Almosnino, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Stéphane Autier, (DAPE) responsable du service conventions employeurs publics
- monsieur Hervé Balleux, référent métiers service études de droit et paiement
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Brigitte Blanchard, chargée d'appui réglementaire du service appui applicatif et réglementaire
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Habib Dehdous, agent de l'unité appui réglementaire
- madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement

- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- madame Sandrine Farchica, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Fourmond, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Kadija Houmaoui, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Rahma Kabir, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- monsieur Bruno Lanzafame, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Laurence Perret-Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Corinne Redoux, agent de l'unité appui réglementaire
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- madame Fabienne Rossi, référente métiers Guso
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métier centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Verdière, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers service études de droit et paiement

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les instructions et notes au réseau de Pôle emploi services et les correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Antonio Alves, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques

- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Antonio Alves, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- monsieur Gauthier Allain, responsable d'équipe support logistique et immobilier
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Stéphane Autier, (DAPE) responsable du service conventions employeurs publics
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe service SAE
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement

- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Bruno Lanzafame, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Laurence Perret-Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission des agents placés sous leur autorité, ainsi que les autorisations d'utiliser un véhicule dans le respect de l'instruction interne relative aux déplacements :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Antonio Alves, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- monsieur Gauthier Allain, responsable d'équipe support logistique et immobilier
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Stéphane Autier, (DAPE) responsable du service conventions employeurs publics
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Bruno Lanzafame, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Laurence Perret-Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement

- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion et à monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines (pour l'intérim et la formation), à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, en matière d'achat de fournitures et services et à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, en matière de sécurité.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution,

quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint et à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur de Pôle emploi services, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint et à monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations mentionnées à l'article 5-III de la loi susvisée n° 2008-126 du 13 février 2008, majorations de retard y afférentes et autres sommes dues à titre de sanction ainsi que les contributions et sommes dues au titre du contrat de sécurisation professionnelle visées aux articles L. 1233-66 et L. 1233-69 du code du travail, y compris les contributions, cotisations, majorations et autres sommes devant être versées au guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) ou au titre de l'emploi d'ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle, ainsi qu'au titre de l'emploi d'artistes du spectacle, de salariés expatriés,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référent métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, agent du service Guso
- madame Corinne Bertuzzi, agent du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, agent du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, agent du service Guso
- madame Corinne Chamosset, agent du service Guso
- madame Véronique Clavel, agent du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, agent du service Guso
- madame Aline Covelli, agent du service Guso
- madame Sabrina Crochart, agent du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, agent du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, agent du service Guso
- madame Carole Dufrene, agent du service Guso
- madame Audrey Excoffier, agent du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, agent du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, agent du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, agent du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, agent du service Guso
- madame Marie-Hélène Hachet, agent du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, agent du service Guso
- madame Marion Juignet, agent du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, agent du service Guso
- madame Séverine Le Floch, agent du service Guso
- madame Julie Lucchitta, agent du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, agent du service Guso
- madame Jennifer Maire, agent du service Guso
- madame Marion Manevy, agent du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, agent du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, agent du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, agent du service Guso
- madame Edwige Mellet, agent du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, agent du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, agent du service Guso
- madame Donatella Mugnier, agent du service Guso
- madame Lucienne Navarro, agent du service Guso
- madame Lizzie Noël, agent du service Guso
- madame Christelle Payet David, agent du service Guso
- madame Sandra Perrier, agent du service Guso

- madame Linda Pinat, agent du service Guso
- madame Béatrice Poletti, agent du service Guso
- madame Elodie Receveur, agent du service Guso
- madame Catherine Rivière, agent du service Guso
- madame Mélanie Rudyk agent du service Guso
- madame Malika Sayadi, agent du service Guso
- madame Valérie Sintes, agent du service Guso
- madame Lydia Smith, agent du service Guso
- madame Philomène Sportiello, agent du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, agent du service Guso
- madame Brigitte Vaille, agent du service Guso
- madame Corinne Vernier, agent du service Guso
- madame Carole Viguier, agent du service Guso
- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrane Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Goujjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE
- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE

- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaoui, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 4 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,

§ 4 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référent métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Maroua Benchalkha, agent du service Guso
- madame Corinne Bertuzzi, agent du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, agent du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, agent du service Guso
- madame Corinne Chamosset, agent du service Guso
- madame Véronique Clavel, agent du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, agent du service Guso
- madame Aline Covelli, agent du service Guso
- madame Sabrina Crochart, agent du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, agent du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, agent du service Guso
- madame Carole Dufrene, agent du service Guso
- madame Audrey Excoffier, agent du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, agent du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, agent du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, agent du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, agent du service Guso
- madame Marie-Hélène Hachet, agent du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, agent du service Guso
- madame Marion Juignet, agent du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, agent du service Guso
- madame Séverine Le Floch, agent du service Guso
- madame Julie Lucchitta, agent du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, agent du service Guso
- madame Jennifer Maire, agent du service Guso
- madame Marion Manevy, agent du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, agent du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, agent du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, agent du service Guso
- madame Edwige Mellet, agent du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, agent du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, agent du service Guso
- madame Donatella Mugnier, agent du service Guso
- madame Lucienne Navarro, agent du service Guso
- madame Lizzie Noël, agent du service Guso
- madame Christelle Payet David, agent du service Guso
- madame Sandra Perrier, agent du service Guso
- madame Linda Pinat, agent du service Guso
- madame Béatrice Poletti, agent du service Guso
- madame Elodie Receveur, agent du service Guso
- madame Catherine Rivière, agent du service Guso
- madame Mélanie Rudyk agent du service Guso
- madame Malika Sayadi, agent du service Guso
- madame Valérie Sintes, agent du service Guso

- madame Lydia Smith, agent du service Guso
- madame Philomène Sportiello, agent du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, agent du service Guso
- madame Brigitte Vaille, agent du service Guso
- madame Corinne Vernier, agent du service Guso
- madame Carole Viguiier, agent du service Guso
- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrane Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE

- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Gouijjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE
- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE
- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE

- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 6 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 6 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrane Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE

- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Goujjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE
- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE
- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE

- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

Article 8 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution, à :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdère, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référente métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux

- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, agent du service Guso
- madame Corinne Bertuzzi, agent du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, agent du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, agent du service Guso
- madame Corinne Chamosset, agent du service Guso
- madame Véronique Clavel, agent du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, agent du service Guso
- madame Aline Covelli, agent du service Guso
- madame Sabrina Crochart, agent du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, agent du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, agent du service Guso
- madame Carole Dufrene, agent du service Guso
- madame Audrey Excoffier, agent du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, agent du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, agent du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, agent du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, agent du service Guso
- madame Marie-Hélène Hachet, agent du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, agent du service Guso
- madame Marion Juignet, agent du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, agent du service Guso
- madame Séverine Le Floch, agent du service Guso
- madame Julie Lucchitta, agent du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, agent du service Guso
- madame Jennifer Maire, agent du service Guso
- madame Marion Manevy, agent du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, agent du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, agent du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, agent du service Guso
- madame Edwige Mellet, agent du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, agent du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, agent du service Guso
- madame Donatella Mugnier, agent du service Guso
- madame Lucienne Navarro, agent du service Guso
- madame Lizzie Noël, agent du service Guso
- madame Christelle Payet David, agent du service Guso
- madame Sandra Perrier, agent du service Guso
- madame Linda Pinat, agent du service Guso
- madame Béatrice Poletti, agent du service Guso
- madame Elodie Receveur, agent du service Guso
- madame Catherine Rivière, agent du service Guso
- madame Mélanie Rudyk agent du service Guso
- madame Malika Sayadi, agent du service Guso
- madame Valérie Sintès, agent du service Guso
- madame Lydia Smith, agent du service Guso
- madame Philomène Sportiello, agent du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, agent du service Guso
- madame Brigitte Vaille, agent du service Guso
- madame Corinne Vernier, agent du service Guso
- madame Carole Viguié, agent du service Guso
- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Nelly Chomarar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrame Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE

- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Gouijjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE
- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE
- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE

- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

Section 5 – Décisions sur recours

Article 9 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 et 8 de la présente décision, à :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Fabienne Rossi, référente métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE

Article 10 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions sur les recours hiérarchiques formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 et 8 de la présente décision, à :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon responsable du service contentieux

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 11 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines et à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom

de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant Pôle emploi services.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, de monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, de monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique.

Article 12 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, à madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi, à monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs, à madame Sandrine Vasina, directrice des opérations, à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux, à monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif, à madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire, à madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, juristes du service appui applicatif et réglementaire, à madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 13 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, à madame Sandrine Vasina, directrice des opérations, à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à monsieur Bruno Lanzafame, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude, à madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude, à madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux, à monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif, à madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire, à madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, juristes du service appui applicatif et réglementaire, à madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction de Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 14 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de Pôle emploi services, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 15 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à madame Sandrine Vasina, directrice des opérations, à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux, à madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 16 – Transactions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Vasina, directrice des opérations, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 10 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012.

Section 7 – Missions spécifiques

Article 17 – CATS AER ATS

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AER-C) et des allocations équivalent retraite de remplacement (AER-R) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) et des allocations transitoires de solidarité de remplacement (ATS-R) dues aux anciens salariés du secteur public.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) au responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

Article 18 – Salariés expatriés

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation, au titre du régime des expatriés ou du régime général, aux salariés expatriés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi inscrits et indemnisés en France partant rechercher un emploi dans un autre pays membre.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, agent du service mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, agent du service mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, agent du service mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, agent du service mobilité internationale
- monsieur Pirith De Monteiro, agent du service mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, agent du service mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, agent du service mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, agent du service mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, agent du service mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, agent du service mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, agent du service mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, agent du service mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Madid, agent du service mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, agent du service mobilité internationale

- monsieur Mohamed Meghaghi, agent du service mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, agent du service mobilité internationale
- madame Clotilde Mouniapin-Batman, agent du service mobilité internationale
- madame Diana Nampry, agent du service mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Ouarti, agent du service mobilité internationale
- madame Valérie Richer, agent du service mobilité internationale
- madame Assina Richet, agent du service mobilité internationale
- monsieur David Rosier, agent du service mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, agent du service mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, agent du service mobilité internationale

§ 3 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent à la décision par laquelle Pôle emploi services a statué sur ces droits.

§ 4 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 19 – Conventions de gestion

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à la facturation et au recouvrement des sommes dues au titre des conventions de gestion de l'article L.5424-2 du code du travail.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Brigitte Blanchard, chargée d'appui réglementaire du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Stéphane Autier, (DAPE) responsable du service conventions employeurs publics
- madame Sophie Chung, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Bruno Pereira, agent du service conventions employeurs publics

§ 3 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent au recouvrement visé au §1er du présent article.

§ 4 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Brigitte Blanchard, chargée d'appui réglementaire du service appui applicatif et réglementaire
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 5 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à l'instruction des demandes de conventions de gestion et à la migration des dossiers en provenances des employeurs publics.

§ 6 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Stéphane Autier, (DAPE) responsable du service conventions employeurs publics
- madame Olivia Frank, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Richard Mollenthiel, agent du service conventions employeurs publics
- madame Claire Van Der Meulen, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Jean-Philippe Yvonnet, agent du service conventions employeurs publics

Article 20 – Missions dans le cadre des règlements communautaires n° 883/2004 modifié et n° 987/2009

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, répondre aux demandes d'information relatives au chômage dans le cadre de la mise en œuvre des règlements (CE) n° 883/2004 modifié et n° 987/2009, émanant des institutions compétentes des Etats membres, ou transmettre ces demandes aux directions régionales Pôle emploi compétentes, statuer sur les décisions relatives au maintien des droits des allocataires partis faire leur recherche d'emploi dans un Etat membre, compléter les formulaires européens intitulés « SEDs », « document portable U1 » et « formulaire E301 et assurer la gestion des recours formés par les destinataires de ces formulaires ainsi que les contentieux qui y sont afférents.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, agent du service mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, agent du service mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, agent du service mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, agent du service mobilité internationale
- monsieur Pirith De Monteiro, agent du service mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, agent du service mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, agent du service mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, agent du service mobilité internationale

- madame Tassadit Haddak, agent du service mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, agent du service mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, agent du service mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, agent du service mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Madid, agent du service mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, agent du service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, agent du service mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, agent du service mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, agent du service mobilité internationale
- madame Diana Nampry, agent du service mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Ouarti, agent du service mobilité internationale
- madame Valérie Richer, agent du service mobilité internationale
- madame Assina Richet, agent du service mobilité internationale
- monsieur David Rosier, agent du service mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, agent du service mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, agent du service mobilité internationale

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, pour et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées.

§ 4 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois.

§ 5 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 4, sous une forme permanente :

- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

§ 6 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 7 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois.

§ 7 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 6, sous une forme permanente :

- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale

§ 8 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 9 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés,

statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois.

§ 9 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 8, sous une forme permanente :

- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, agent du service mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, agent du service mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, agent du service mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, agent du service mobilité internationale
- monsieur Pirith De Monteiro, agent du service mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, agent du service mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, agent du service mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, agent du service mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, agent du service mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, agent du service mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, agent du service mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, agent du service mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Madid, agent du service mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, agent du service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, agent du service mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, agent du service mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, agent du service mobilité internationale
- madame Diana Nampry, agent du service mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Ouarti, agent du service mobilité internationale
- madame Valérie Richer, agent du service mobilité internationale
- madame Assina Richet, agent du service mobilité internationale
- monsieur David Rosier, agent du service mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, agent du service mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, agent du service mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 10 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 11 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour et, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

§ 11 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 10, sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

§ 12 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 13 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour et, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

§ 13 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 12, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 14 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 15 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, gérer le contentieux afférent à la mise en œuvre du règlement communautaire.

§ 15 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 14, sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 16 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 17 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées concernant les travailleurs frontaliers, examiner les demandes de remboursement d'allocations à la charge de Pôle emploi, et procéder au recouvrement afférent, examiner les demandes de remboursement d'allocations émanant des institutions compétentes des Etats membres de résidence, et procéder aux remboursements dus.

§ 17 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 16, sous une forme permanente :

- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale

- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, agent du service mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, agent du service mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, agent du service mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, agent du service mobilité internationale
- monsieur Pirith De Monteiro, agent du service mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, agent du service mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, agent du service mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, agent du service mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, agent du service mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, agent du service mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, agent du service mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, agent du service mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Madid, agent du service mobilité internationale
- monsieur Michael Marqués, agent du service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, agent du service mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, agent du service mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, agent du service mobilité internationale
- madame Diana Nampry, agent du service mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Ouarti, agent du service mobilité internationale
- madame Valérie Richer, agent du service mobilité internationale
- madame Assina Richet, agent du service mobilité internationale
- monsieur David Rosier, agent du service mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, agent du service mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, agent du service mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 21 – Intermittents du spectacle (Annexes 8 et 10)

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour statuer sur les droits à prestations au titre des annexes 8 et 10 au règlement annexé à la convention d'assurance chômage, ou le cas échéant au titre du régime général.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au §1 sous une forme permanente :

- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement

- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline Almosnino, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Hervé Balleux, référent métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Rahma Kabir, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marion Affagard, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Karim Amziane, agent du service études de droit et paiement
- madame Radhia Bajguar, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Anthony Barat, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadine Baret, agent du service études de droit et paiement
- madame Mattia Baud, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Ali Bedrane, agent du service études de droit et paiement
- madame Chantal Bellanger, agent du service études de droit et paiement
- madame Dora Beltaif, agent du service études de droit et paiement
- madame Morgane Ben Ali, agent du service études de droit et paiement
- madame Amel Biadi Kuocho, agent du service études de droit et paiement
- madame Florence Bijasson, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Binet, agent du service études de droit et paiement
- madame Dior Bobantshio, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Bordeaux, agent du service études de droit et paiement
- madame Keira Boudjenane, agent du service études de droit et paiement
- madame Fatna Boudrag, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, agent du service études de droit et paiement
- madame Rabia Bousnina, agent du service études de droit et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, agent du service études de droit et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, agent du service études de droit et paiement
- madame Mireille Burgod, agent du service études de droit et paiement
- madame Karina Challal, agent du service études de droit et paiement
- madame Christelle Charmot, agent du service études de droit et paiement
- madame Carine Charpentier, agent du service études de droit et paiement
- madame Roselyne Childerique, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Chrétien, agent du service études de droit et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Coja, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Côme, agent du service études de droit et paiement
- madame Graziella Comte-Hereter, agent du service études de droit et paiement
- madame Stéphanie Cornu, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Michel Courdouzy, agent du service études de droit et paiement

- madame Nathalie Coutat, agent du service études de droit et paiement
- madame Maryline Da Costa, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylvia De Almeida, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Clément Debauve, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, agent du service études de droit et paiement
- madame Karine Delage, agent du service études de droit et paiement
- madame Frédérique Delorme, agent du service études de droit et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, agent du service études de droit et paiement
- madame Kethy Dely, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Alexandre Demange, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Sébastien Desort, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, agent du service études de droit et paiement
- madame Fathia Drif, agent du service études de droit et paiement
- madame Laly Duarte, agent du service études de droit et paiement
- madame Régine Enette, agent du service études de droit et paiement
- madame Fadhila Fettal, agent du service études de droit et paiement
- madame Valérie Fournel, agent du service études de droit et paiement
- madame Virginie Gallat, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Franck Gallay, agent du service études de droit et paiement
- madame Laurence Gerbasi, agent du service études de droit et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, agent du service études de droit et paiement
- madame Manuella Godeau, agent du service études de droit et paiement
- madame Maria Goulet, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Yohan Guinamant, agent du service études de droit et paiement
- madame Gonsel Gumus, agent du service études de droit et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, agent du service études de droit et paiement
- madame Fathia Hamoudi, agent du service études de droit et paiement
- madame Sabrina Hippodam, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Hoareau, agent du service études de droit et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, agent du service études de droit et paiement
- madame Ghania labassen, agent du service études de droit et paiement
- madame Saïda Imqilqane, agent du service études de droit et paiement
- madame Karen Joaquim, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandra Kabengele, agent du service études de droit et paiement
- madame Leslie Kadi, agent du service études de droit et paiement
- madame Malika Kenoudi, agent du service études de droit et paiement
- madame Hakima Kiniklis, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Olivier Lalo, agent du service études de droit et paiement
- madame Lily Lau, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Yvon Launay, agent du service études de droit et paiement
- madame Patricia Lebreton, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Guillaume Lefeuvre, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandrine Leguyader, agent du service études de droit et paiement
- madame Lindsay Lixfe, agent du service études de droit et paiement
- madame Evelyne Lopy, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Loyez, agent du service études de droit et paiement
- madame Marjorie Marine, agent du service études de droit et paiement
- madame Eugénie Martel, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Stéphane Martin, agent du service études de droit et paiement
- madame Elodie Martins, agent du service études de droit et paiement
- madame Fouzia Mediouna, agent du service études de droit et paiement
- madame Samia Menai, agent du service études de droit et paiement
- madame Amel Mendil, agent du service études de droit et paiement
- madame Naïma Merabet, agent du service études de droit et paiement
- madame Céline Messaoudene, agent du service études de droit et paiement
- madame Dominique Michel, agent du service études de droit et paiement
- madame Patricia Moge, agent du service études de droit et paiement

- monsieur Hadji Mohamed, agent du service études de droit et paiement
- madame Fella Mohand, agent du service études de droit et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, agent du service études de droit et paiement
- madame Magalie Morin, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Henri Moudio Djombi, agent du service études de droit et paiement
- madame Claire Mouthon, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadia Nafir, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylviane Naquin, agent du service études de droit et paiement
- madame Christine N'Guyen, agent du service études de droit et paiement
- madame Cédrine Nicolas, agent du service études de droit et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, agent du service études de droit et paiement
- madame Elodie Odounlami, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Onestas, agent du service études de droit et paiement
- madame Corinne Onkara, agent du service études de droit et paiement
- madame Annick Ozias, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadine Partropfort, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylvie Pasco, agent du service études de droit et paiement
- madame Aline Patoureau-Bouvet, agent du service études de droit et paiement
- madame Sophie Pierrat, agent du service études de droit et paiement
- madame Camesuze Pierre, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Kévin Priez, agent du service études de droit et paiement
- madame Aurélie Ravoire, agent du service études de droit et paiement
- madame Virginie Renou, agent du service études de droit et paiement
- madame Laure Rezaire, agent du service études de droit et paiement
- madame Adélaïde Roberto, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Jean-Baptiste Roda, agent du service études de droit et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, agent du service études de droit et paiement
- madame Isabelle Sadon, agent du service études de droit et paiement
- madame Marinette Samson, agent du service études de droit et paiement
- madame Assetou Sangare, agent du service études de droit et paiement
- madame Magali Schlappi, agent du service études de droit et paiement
- madame Aurélie Seranne, agent du service études de droit et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Sammy Smaani, agent du service études de droit et paiement
- madame Yasmina Taleb, agent du service études de droit et paiement
- madame Mariam Tandjigora, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Tarrano, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Nicolas Thominot, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, agent du service études de droit et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, agent du service études de droit et paiement
- madame Koniba Traore, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Benoît Ung, agent du service études de droit et paiement
- madame Dany Vansielegthem, agent du service études de droit et paiement
- madame Célia Vinci, agent du service études de droit et paiement
- madame Samira Zammit, agent du service études de droit et paiement

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées.

§ 4 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes

réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois.

§ 5 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 4 sous une forme permanente :

- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

§ 6 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 7 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois.

§ 7 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 6 sous une forme permanente :

- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement

§ 8 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 9 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois.

§ 9 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 8 sous une forme permanente :

- madame Caroline Almosnino, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Hervé Balleux, référent métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers service études de droit et paiement

- madame Sandrine Farchica, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Rahma Kabir, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marion Affagard, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Karim Amziane, agent du service études de droit et paiement
- madame Radhia Bajguar, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Anthony Barat, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadine Baret, agent du service études de droit et paiement
- madame Mattia Baud, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Ali Bedrane, agent du service études de droit et paiement
- madame Chantal Bellanger, agent du service études de droit et paiement
- madame Dora Beltaif, agent du service études de droit et paiement
- madame Morgane Ben Ali, agent du service études de droit et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, agent du service études de droit et paiement
- madame Florence Bijasson, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Binet, agent du service études de droit et paiement
- madame Dior Bobantshio, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Bordeau, agent du service études de droit et paiement
- madame Keira Boudjenane, agent du service études de droit et paiement
- madame Fatna Boudrag, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, agent du service études de droit et paiement
- madame Rabia Bousnina, agent du service études de droit et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, agent du service études de droit et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, agent du service études de droit et paiement
- madame Mireille Burgod, agent du service études de droit et paiement
- madame Karina Challal, agent du service études de droit et paiement
- madame Christelle Charmot, agent du service études de droit et paiement
- madame Carine Charpentier, agent du service études de droit et paiement
- madame Roselyne Childerique, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Chrétien, agent du service études de droit et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Coja, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Côme, agent du service études de droit et paiement
- madame Graziella Comte-Hereter, agent du service études de droit et paiement
- madame Stéphanie Cornu, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Michel Courdouzy, agent du service études de droit et paiement
- madame Nathalie Coutat, agent du service études de droit et paiement
- madame Maryline Da Costa, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylvia De Almeida, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Clément Debauve, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, agent du service études de droit et paiement
- madame Karine Delage, agent du service études de droit et paiement
- madame Frédérique Delorme, agent du service études de droit et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, agent du service études de droit et paiement
- madame Kethy Dely, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Alexandre Demange, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Sébastien Desort, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, agent du service études de droit et paiement
- madame Fathia Drif, agent du service études de droit et paiement
- madame Laly Duarte, agent du service études de droit et paiement
- madame Régine Enette, agent du service études de droit et paiement
- madame Fadhila Fettal, agent du service études de droit et paiement
- madame Valérie Fournel, agent du service études de droit et paiement
- madame Virginie Gallat, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Franck Gallay, agent du service études de droit et paiement
- madame Laurence Gerbasi, agent du service études de droit et paiement

- madame Marie-Christine Giulietti, agent du service études de droit et paiement
- madame Manuella Godeau, agent du service études de droit et paiement
- madame Maria Goulet, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Yohan Guinamant, agent du service études de droit et paiement
- madame Gonsel Gumus, agent du service études de droit et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, agent du service études de droit et paiement
- madame Fathia Hamoudi, agent du service études de droit et paiement
- madame Sabrina Hippodam, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Hoareau, agent du service études de droit et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, agent du service études de droit et paiement
- madame Ghania labassen, agent du service études de droit et paiement
- madame Saïda Imqilqane, agent du service études de droit et paiement
- madame Karen Joaquim, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandra Kabengele, agent du service études de droit et paiement
- madame Leslie Kadi, agent du service études de droit et paiement
- madame Malika Kenoudi, agent du service études de droit et paiement
- madame Hakima Kiniklis, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Olivier Lalo, agent du service études de droit et paiement
- madame Lily Lau, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Yvon Launay, agent du service études de droit et paiement
- madame Patricia Lebreton, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Guillaume Lefevre, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandrine Leguyader, agent du service études de droit et paiement
- madame Lindsay Lixfe, agent du service études de droit et paiement
- madame Evelyne Lopy, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Loyez, agent du service études de droit et paiement
- madame Marjorie Marine, agent du service études de droit et paiement
- madame Eugénie Martel, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Stéphane Martin, agent du service études de droit et paiement
- madame Elodie Martins, agent du service études de droit et paiement
- madame Fouzia Mediouna, agent du service études de droit et paiement
- madame Samia Menai, agent du service études de droit et paiement
- madame Amel Mendil, agent du service études de droit et paiement
- madame Naïma Merabet, agent du service études de droit et paiement
- madame Céline Messaoudene, agent du service études de droit et paiement
- madame Dominique Michel, agent du service études de droit et paiement
- madame Patricia Moge, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, agent du service études de droit et paiement
- madame Fella Mohand, agent du service études de droit et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, agent du service études de droit et paiement
- madame Magalie Morin, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Henri Moudio Djombi, agent du service études de droit et paiement
- madame Claire Mouthon, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadia Nafir, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylviane Naquin, agent du service études de droit et paiement
- madame Christine N'Guyen, agent du service études de droit et paiement
- madame Cédrine Nicolas, agent du service études de droit et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, agent du service études de droit et paiement
- madame Elodie Odounlami, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Onestas, agent du service études de droit et paiement
- madame Corinne Onkara, agent du service études de droit et paiement
- madame Annick Ozias, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadine Partropfort, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylvie Pasco, agent du service études de droit et paiement
- madame Aline Patoureau-Bouvet, agent du service études de droit et paiement
- madame Sophie Pierrat, agent du service études de droit et paiement
- madame Camesuze Pierre, agent du service études de droit et paiement

- monsieur Kévin Priez, agent du service études de droit et paiement
- madame Aurélie Ravoire, agent du service études de droit et paiement
- madame Virginie Renou, agent du service études de droit et paiement
- madame Laure Rezaire, agent du service études de droit et paiement
- madame Adélaïde Roberto, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Jean-Baptiste Roda, agent du service études de droit et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, agent du service études de droit et paiement
- madame Isabelle Sadon, agent du service études de droit et paiement
- madame Marinette Samson, agent du service études de droit et paiement
- madame Assetou Sangare, agent du service études de droit et paiement
- madame Magali Schlappi, agent du service études de droit et paiement
- madame Aurélie Seranne, agent du service études de droit et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Sammy Smaani, agent du service études de droit et paiement
- madame Yasmina Taleb, agent du service études de droit et paiement
- madame Mariam Tandjigora, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Tarrano, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Nicolas Thominot, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, agent du service études de droit et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, agent du service études de droit et paiement
- madame Koniba Traore, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Benoît Ung, agent du service études de droit et paiement
- madame Dany Vansieghem, agent du service études de droit et paiement
- madame Célia Vinci, agent du service études de droit et paiement
- madame Samira Zammit, agent du service études de droit et paiement
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 10 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 11 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions pour demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros,
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros,
- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

§ 11 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 10 sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement

- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

§ 12 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 13 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,
- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

§ 13 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 12 sous une forme permanente :

- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline Almosnino, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Hervé Balleux, référent métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Rahma Kabir, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 14 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 15 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes signifier les contraintes sur trop-perçus prestations et aides, et procéder aux assignations ou injonctions de payer

§ 15 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 14 sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 22 – Mandataires sociaux

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- prendre les décisions par lesquelles il est statué sur la reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, au regard de la réglementation de l'assurance chômage,
- prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation pour les personnes pour lesquelles a été menée l'étude de reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, et procéder le cas échéant au paiement de la première échéance.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au §1er sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement

- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline Almosnino, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Hervé Balleux, référent métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Rahma Kabir, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marion Affagard, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Karim Amziane, agent du service études de droit et paiement
- madame Radhia Bajguar, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Anthony Barat, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadine Baret, agent du service études de droit et paiement
- madame Mattia Baud, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Ali Bedrane, agent du service études de droit et paiement
- madame Chantal Bellanger, agent du service études de droit et paiement
- madame Dora Beltaïf, agent du service études de droit et paiement
- madame Morgane Ben Ali, agent du service études de droit et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, agent du service études de droit et paiement
- madame Florence Bijasson, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Binet, agent du service études de droit et paiement
- madame Dior Bobantshio, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Bordeaux, agent du service études de droit et paiement
- madame Keira Boudjenane, agent du service études de droit et paiement
- madame Fatna Boudrag, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, agent du service études de droit et paiement
- madame Rabia Bousnina, agent du service études de droit et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, agent du service études de droit et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, agent du service études de droit et paiement
- madame Mireille Burgod, agent du service études de droit et paiement
- madame Karina Challal, agent du service études de droit et paiement
- madame Christelle Charmot, agent du service études de droit et paiement
- madame Carine Charpentier, agent du service études de droit et paiement
- madame Roselyne Childerique, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Chrétien, agent du service études de droit et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Coja, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Côme, agent du service études de droit et paiement
- madame Graziella Comte-Hereter, agent du service études de droit et paiement
- madame Stéphanie Cornu, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Michel Courdouzy, agent du service études de droit et paiement
- madame Nathalie Coutat, agent du service études de droit et paiement
- madame Maryline Da Costa, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylvia De Almeida, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Clément Debauve, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, agent du service études de droit et paiement
- madame Karine Delage, agent du service études de droit et paiement
- madame Frédérique Delorme, agent du service études de droit et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, agent du service études de droit et paiement
- madame Kethy Dely, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Alexandre Demange, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Sébastien Desort, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, agent du service études de droit et paiement

- madame Fathia Drif, agent du service études de droit et paiement
- madame Laly Duarte, agent du service études de droit et paiement
- madame Régine Enette, agent du service études de droit et paiement
- madame Fadhila Fettal, agent du service études de droit et paiement
- madame Valérie Fournel, agent du service études de droit et paiement
- madame Virginie Gallat, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Franck Gallay, agent du service études de droit et paiement
- madame Laurence Gerbasi, agent du service études de droit et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, agent du service études de droit et paiement
- madame Manuella Godeau, agent du service études de droit et paiement
- madame Maria Goulet, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Yohan Guinamant, agent du service études de droit et paiement
- madame Gonsel Gumus, agent du service études de droit et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, agent du service études de droit et paiement
- madame Fathia Hamoudi, agent du service études de droit et paiement
- madame Sabrina Hippodam, agent du service études de droit et paiement
- madame Julie Hoareau, agent du service études de droit et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, agent du service études de droit et paiement
- madame Ghania labassen, agent du service études de droit et paiement
- madame Saïda Imqilqane, agent du service études de droit et paiement
- madame Karen Joaquin, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandra Kabengele, agent du service études de droit et paiement
- madame Leslie Kadi, agent du service études de droit et paiement
- madame Malika Kenoudi, agent du service études de droit et paiement
- madame Hakima Kiniklis, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Olivier Lalo, agent du service études de droit et paiement
- madame Lily Lau, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Yvon Launay, agent du service études de droit et paiement
- madame Patricia Lebreton, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Guillaume Lefeuvre, agent du service études de droit et paiement
- madame Sandrine Leguyader, agent du service études de droit et paiement
- madame Lindsay Lixfe, agent du service études de droit et paiement
- madame Evelyne Lopy, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Loyez, agent du service études de droit et paiement
- madame Marjorie Marine, agent du service études de droit et paiement
- madame Eugénie Martel, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Stéphane Martin, agent du service études de droit et paiement
- madame Elodie Martins, agent du service études de droit et paiement
- madame Fouzia Mediouna, agent du service études de droit et paiement
- madame Samia Menai, agent du service études de droit et paiement
- madame Amel Mendil, agent du service études de droit et paiement
- madame Naïma Merabet, agent du service études de droit et paiement
- madame Céline Messaoudene, agent du service études de droit et paiement
- madame Dominique Michel, agent du service études de droit et paiement
- madame Patricia Moge, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, agent du service études de droit et paiement
- madame Fella Mohand, agent du service études de droit et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, agent du service études de droit et paiement
- madame Magalie Morin, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Henri Moudio Djombi, agent du service études de droit et paiement
- madame Claire Mouthon, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadia Nafir, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylviane Naquin, agent du service études de droit et paiement
- madame Christine N'Guyen, agent du service études de droit et paiement
- madame Cédrine Nicolas, agent du service études de droit et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, agent du service études de droit et paiement
- madame Elodie Odounlami, agent du service études de droit et paiement

- madame Caroline Onestas, agent du service études de droit et paiement
- madame Corinne Onkara, agent du service études de droit et paiement
- madame Annick Ozias, agent du service études de droit et paiement
- madame Nadine Partropfort, agent du service études de droit et paiement
- madame Sylvie Pasco, agent du service études de droit et paiement
- madame Aline Patoureau-Bouvet, agent du service études de droit et paiement
- madame Sophie Pierrat, agent du service études de droit et paiement
- madame Camesuze Pierre, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Kévin Priez, agent du service études de droit et paiement
- madame Aurélie Ravoire, agent du service études de droit et paiement
- madame Virginie Renou, agent du service études de droit et paiement
- madame Laure Rezaire, agent du service études de droit et paiement
- madame Adélaïde Roberto, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Jean-Baptiste Roda, agent du service études de droit et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, agent du service études de droit et paiement
- madame Isabelle Sadon, agent du service études de droit et paiement
- madame Marinette Samson, agent du service études de droit et paiement
- madame Assetou Sangare, agent du service études de droit et paiement
- madame Magali Schlappi, agent du service études de droit et paiement
- madame Aurélie Seranne, agent du service études de droit et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Sammy Smaani, agent du service études de droit et paiement
- madame Yasmina Taleb, agent du service études de droit et paiement
- madame Mariam Tandjigora, agent du service études de droit et paiement
- madame Caroline Tarrano, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Nicolas Thominot, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, agent du service études de droit et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, agent du service études de droit et paiement
- madame Koniba Traore, agent du service études de droit et paiement
- monsieur Benoît Ung, agent du service études de droit et paiement
- madame Dany Vansieleghe, agent du service études de droit et paiement
- madame Célia Vinci, agent du service études de droit et paiement
- madame Samira Zammit, agent du service études de droit et paiement
- madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, agent du service mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, agent du service mobilité internationale
- madame Jamila Ouarti, agent du service mobilité internationale

§ 3 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent aux décisions visées au § 1er du présent article.

§ 4 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au §3 sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 23 – Aides à l'emploi ou à l'embauche

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des aides à l'emploi ou à l'embauche pour le compte de Pôle emploi, et pour le compte de l'Etat,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions visées au présent article,

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1er sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Gouijjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahime, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE

- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE
- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE
- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philipperon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

§ 3 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte de l'Etat.

§ 4 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 5 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non-valeur relatives aux aides indûment versées par Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

§ 6 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

§ 7 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 8 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non-valeur relatives aux aides indûment versées par Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

§ 8 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 7 sous une forme permanente :

- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux

- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 9 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 10 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent aux décisions visées au § 1er du présent article.

§ 10 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 9 sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Section 8 – Divers

Article 24 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1er sous une forme permanente :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référente métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, agent du service Guso
- madame Corinne Bertuzzi, agent du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, agent du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, agent du service Guso
- madame Corinne Chamosset, agent du service Guso
- madame Véronique Clavel, agent du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, agent du service Guso
- madame Aline Covelli, agent du service Guso
- madame Sabrina Crochart, agent du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, agent du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, agent du service Guso
- madame Carole Dufrene, agent du service Guso
- madame Audrey Excoffier, agent du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, agent du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, agent du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, agent du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, agent du service Guso
- madame Marie-Hélène Hachet, agent du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, agent du service Guso
- madame Marion Juignet, agent du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, agent du service Guso
- madame Séverine Le Floch, agent du service Guso
- madame Julie Lucchitta, agent du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, agent du service Guso
- madame Jennifer Maire, agent du service Guso
- madame Marion Manevy, agent du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, agent du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, agent du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, agent du service Guso
- madame Edwige Mellet, agent du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, agent du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, agent du service Guso
- madame Donatella Mugnier, agent du service Guso
- madame Lucienne Navarro, agent du service Guso
- madame Lizzie Noël, agent du service Guso
- madame Christelle Payet David, agent du service Guso
- madame Sandra Perrier, agent du service Guso

- madame Linda Pinat, agent du service Guso
- madame Béatrice Poletti, agent du service Guso
- madame Elodie Receveur, agent du service Guso
- madame Catherine Rivière, agent du service Guso
- madame Mélanie Rudyk agent du service Guso
- madame Malika Sayadi, agent du service Guso
- madame Valérie Sintes, agent du service Guso
- madame Lydia Smith, agent du service Guso
- madame Philomène Sportiello, agent du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, agent du service Guso
- madame Brigitte Vaille, agent du service Guso
- madame Corinne Vernier, agent du service Guso
- madame Carole Viguier, agent du service Guso
- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrame Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Gouijjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE
- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE

- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

Article 25 – Abrogation

La décision PES n° 2018-07 DS DR du 1^{er} novembre 2018 est abrogée.

Article 26 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1^{er} février 2019.

Hubert Philippe,
directeur
de Pôle emploi services

Décision PES n° 2019-02 DS Dépense du 1er février 2019

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Antonio Alves, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Stéphane Autier, (DAPE) responsable du service conventions employeurs publics
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Antonio Alves, directeur stratégie et relations extérieures
- madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

Article 5 – Abrogation

La décision PES n° 2018-08 DS Dépense du 1^{er} novembre 2018 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1^{er} février 2019.

Hubert Philippe,
directeur
de Pôle emploi services

Décision PES n° 2019-03 DS IPR du 1er février 2019

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-113 du 29 novembre 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par les directions régionales compétentes de Pôle emploi,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint

- madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droits et paiements
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droits et paiements
- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service étude de droits et paiements
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- madame Caroline Almosnino, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Hervé Balleux, référent métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Rahma Kabir, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, (DAPE) responsable de service études de droit et paiement
- madame Marie-Hélène Daelemans, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Corinne Dulary, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement

- madame Angéline Madeira, (DAPE) responsable de service étude de droit et paiement
- madame Malika Fourra, (DAPE) responsable du service mobilité internationale
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Christophe Ferreira, (DAPE adjoint) de responsable de service études de droit et paiement
- madame Karine Schwerm, (DAPE adjointe) de responsable de service études de droit et paiement
- monsieur Fabrice Sulny, (DAPE adjoint) du responsable de service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaid, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sandra Charitonsky, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Isabelle Colin, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Caroline De Lopez, (REA) responsable d'équipe du service études de droit et paiement
- monsieur Thomas Delville, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Sabrina Guillard, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Loïc Joly, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Marc Roullier, (REA) responsable d'équipe service études de droit et paiement
- monsieur Mohamed Dahmani, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- monsieur Mohamed Fatnassi, (REA) responsable d'équipe service mobilité internationale
- madame Caroline Almosnino, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Hervé Balleux, référent métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Rahma Kabir, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers service études de droit et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers service études de droit et paiement
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers service mobilité internationale
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe au Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référente métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 200 euros.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Maroua Benchalkha, agent du service Guso
- madame Corinne Bertuzzi, agent du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, agent du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, agent du service Guso
- madame Corinne Chamosset, agent du service Guso
- madame Véronique Clavel, agent du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, agent du service Guso
- madame Aline Covelli, agent du service Guso
- madame Sabrina Crochart, agent du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, agent du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, agent du service Guso
- madame Carole Dufrene, agent du service Guso
- madame Audrey Excoffier, agent du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, agent du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, agent du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, agent du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, agent du service Guso
- madame Marie-Hélène Hachet, agent du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, agent du service Guso
- madame Marion Juignet, agent du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, agent du service Guso
- madame Séverine Le Floch, agent du service Guso
- madame Julie Lucchitta, agent du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, agent du service Guso
- madame Jennifer Maire, agent du service Guso
- madame Marion Manevy, agent du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, agent du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, agent du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, agent du service Guso
- madame Edwige Mellet, agent du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, agent du service Guso

- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, agent du service Guso
- madame Donatella Mugnier, agent du service Guso
- madame Lucienne Navarro, agent du service Guso
- madame Lizzie Noël, agent du service Guso
- madame Christelle Payet David, agent du service Guso
- madame Sandra Perrier, agent du service Guso
- madame Linda Pinat, agent du service Guso
- madame Béatrice Poletti, agent du service Guso
- madame Elodie Receveur, agent du service Guso
- madame Catherine Rivière, agent du service Guso
- madame Mélanie Rudyk agent du service Guso
- madame Malika Sayadi, agent du service Guso
- madame Valérie Sintès, agent du service Guso
- madame Lydia Smith, agent du service Guso
- madame Philomène Sportiello, agent du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, agent du service Guso
- madame Brigitte Vaille, agent du service Guso
- madame Corinne Vernier, agent du service Guso
- madame Carole Viguier, agent du service Guso
- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrane Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Gouijjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE

- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE
- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d’assurance chômage, en particulier l’accord d’application n° 12, et par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l’assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l’assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d’acceptation, d’une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaires de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d’assurance chômage, en particulier l’accord d’application n° 12, et par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité

sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 18 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 9 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référente métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE

- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'AgS, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de

Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 18 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, (DAPE) responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Annie Bozonnet, (DAPE) responsable du service Guso
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, (DAPE adjointe) du responsable de service Guso
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 9 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Alexandra Coulis, (REA) responsable d'équipe Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Caroline Lebegue, (REA) responsable d'équipe Guso
- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Fabienne Rossi, référente métiers Guso
- madame Vanessa Larosa, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Maroua Benchalkha, agent du service Guso
- madame Corinne Bertuzzi, agent du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, agent du service Guso

- madame Frédérique Buisine-Martin, agent du service Guso
- madame Corinne Chamosset, agent du service Guso
- madame Véronique Clavel, agent du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, agent du service Guso
- madame Aline Covelli, agent du service Guso
- madame Sabrina Crochart, agent du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, agent du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, agent du service Guso
- madame Carole Dufrene, agent du service Guso
- madame Audrey Excoffier, agent du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, agent du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, agent du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, agent du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, agent du service Guso
- madame Marie-Hélène Hachet, agent du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, agent du service Guso
- madame Marion Juignet, agent du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, agent du service Guso
- madame Séverine Le Floch, agent du service Guso
- madame Julie Lucchitta, agent du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, agent du service Guso
- madame Jennifer Maire, agent du service Guso
- madame Marion Manevy, agent du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, agent du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, agent du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, agent du service Guso
- madame Edwige Mellet, agent du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, agent du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, agent du service Guso
- madame Donatella Mugnier, agent du service Guso
- madame Lucienne Navarro, agent du service Guso
- madame Lizzie Noël, agent du service Guso
- madame Christelle Payet David, agent du service Guso
- madame Sandra Perrier, agent du service Guso
- madame Linda Pinat, agent du service Guso
- madame Béatrice Poletti, agent du service Guso
- madame Elodie Receveur, agent du service Guso
- madame Catherine Rivière, agent du service Guso
- madame Mélanie Rudyk agent du service Guso
- madame Malika Sayadi, agent du service Guso
- madame Valérie Sintes, agent du service Guso
- madame Lydia Smith, agent du service Guso
- madame Philomène Sportiello, agent du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, agent du service Guso
- madame Brigitte Vaille, agent du service Guso
- madame Corinne Vernier, agent du service Guso
- madame Carole Viguier, agent du service Guso
- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrame Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE

- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Gouijjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE
- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE
- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE

- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Gilles Quinegagne, directeur adjoint
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

§ 6 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 8 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, (DAPE) responsable de service SAE
- monsieur Alain Leruez, (DAPE) responsable de service SAE
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Arona Diop, (DAPE adjoint) de responsable de service SAE
- madame Monique Golmard, (DAPE adjointe) de responsable de service SAE
- monsieur Thierry Viel, (DAPE adjoint) du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés

§ 7 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 6 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Carole Bientz, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, (REA) responsable d'équipe centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Sofia Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- monsieur Nuno Da Cruz, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Clarisse Diverchy, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Zina Nabet, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Valérie Verdier, (REA) responsable d'équipe SAE
- madame Vanessa Larosa, référent métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référent métiers centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référent métiers SAE
- monsieur Christian Labelle, référent métiers SAE

§ 8 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 3 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Fanny Aslanides, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomar, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur François Goy, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Loïc Puigserver, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icrane Qobaa, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rouland, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Stéphane Scalabrini, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Tagand, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, agent du service SAE
- madame Semra Aclan, agent du service SAE
- monsieur Nels Alvarez, agent du service SAE
- madame Nadera Bahiou, agent du service SAE
- madame Fahima Benhamma, agent du service SAE
- madame Yasmina Bensaber, agent du service SAE
- madame Soumicha Berkane, agent du service SAE
- madame Virginie Berteran, agent du service SAE
- monsieur Marc Bessala Bessala, agent du service SAE
- monsieur Marc Boudic, agent du service SAE
- madame Béatrice Breteau, agent du service SAE
- madame Alice Che, agent du service SAE
- madame Florence Clerici-Lignier, agent du service SAE
- madame Catherine Colliard, agent du service SAE
- madame Feliane Constantin, agent du service SAE
- madame Roxanne Courbe, agent du service SAE
- madame Muriel Desclou, agent du service SAE
- madame Maria-Etchika Divron, agent du service SAE
- madame Dominique Doare, agent du service SAE
- monsieur Philippe Dufour, agent du service SAE
- madame Charifa Duong, agent du service SAE
- monsieur Jérôme Duong, agent du service SAE
- madame Véronique Durand, agent du service SAE
- madame Monique Dussin, agent du service SAE
- monsieur Giovanni Gallo, agent du service SAE
- madame Halima Gaye, agent du service SAE
- madame Amelle Gouijjane, agent du service SAE
- madame Aurélie Gueron, agent du service SAE
- madame Najat Hammou Zainoun, agent du service SAE
- madame Dora Hazbri, agent du service SAE
- madame Salimata Ibrahim, agent du service SAE
- madame Sophie Jacques-Gustave, agent du service SAE
- madame Sophie Jan, agent du service SAE
- madame Kavitha Kamalanathan, agent du service SAE
- madame Fatna Kerkar, agent du service SAE
- madame Bahia Khababa, agent du service SAE
- madame Laureen Konforti, agent du service SAE
- madame Malika Labacci Mokrani, agent du service SAE
- madame Rahma Laidouni, agent du service SAE
- madame Béatrix Lamoureux, agent du service SAE
- madame Elisabeth Lartigue, agent du service SAE
- monsieur Hakim Lasfar, agent du service SAE
- monsieur Patrick Lecocq, agent du service SAE
- madame Carole Lefebvre, agent du service SAE
- madame Sylvie Levron, agent du service SAE
- madame Nathalie Mahaut, agent du service SAE
- madame Dalila Mahrsi, agent du service SAE

- monsieur Philippe Mangin, agent du service SAE
- madame Marie-Line Maniga, agent du service SAE
- madame Séverine Mathe, agent du service SAE
- monsieur Omar Mazri, agent du service SAE
- madame Véronique Mignon, agent du service SAE
- madame Mireille Milandou, agent du service SAE
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, agent du service SAE
- madame Yawoavi Nyavor, agent du service SAE
- madame Keltoum Ould Braham, agent du service SAE
- madame Malika Oulmane, agent du service SAE
- madame Yamina Ourif, agent du service SAE
- madame Malika Outigga, agent du service SAE
- madame Cécile Philippon, agent du service SAE
- madame Christelle Rallet, agent du service SAE
- madame Evelyne Raoult, agent du service SAE
- madame Valérie Ruello, agent du service SAE
- madame Nathalie Seguin, agent du service SAE
- madame Saïda Slaouti, agent du service SAE
- monsieur Hamid Smaani, agent du service SAE
- madame Grace Sodjinou, agent du service SAE
- monsieur Johan Sutter, agent du service SAE
- monsieur Clément Thirion, agent du service SAE
- madame Ilda Torosoglu, agent du service SAE
- madame Nathalie Verrier, agent du service SAE
- madame Claudine Warnault, agent du service SAE
- madame Roldine Yepie, agent du service SAE
- monsieur Slimane Zegout, agent du service SAE
- madame Malika Zitouni, agent du service SAE
- madame Françoise Zolli, agent du service SAE
- madame Fatima Zorgani, agent du service SAE
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

Article 8 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 9 – Abrogation

La décision PES n° 2018-09 DS IPR du 1^{er} novembre 2018 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1^{er} février 2019.

Hubert Philippe
directeur
de Pôle emploi services